



Une demande de mutation ancienne et légitime doit être suivie d'effet en cas de libération du poste souhaité.

Jurisprudence publié le **04/03/2013**, vu **1519 fois**, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

Une salariée avait pris acte de la rupture de son contrat au motif que l'employeur n'avait pas soutenu sa candidature à un poste **vacant** correspondant à ses souhaits.

Les juges considèrent que la demande de mutation pour raisons **familiales** était ancienne et légitime et que l'employeur avait ainsi manqué à son obligation d'exécution de **bonne foi** du contrat de travail, manquement suffisamment grave pour justifier une rupture du contrat aux torts exclusifs de ce dernier. Cass. soc., 12 déc. 2012, [n° 11-19459](#)

<http://roussineau-avocats-paris.fr/>